



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 août 2019
Français
Original : anglais

Déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 8592^e séance, le 7 août 2019, la question intitulée « Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest », sa présidente a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) et l'exposé fait le 24 juillet 2019 par le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, Mohamed Ibn Chambas.

Le Conseil rappelle ses résolutions [2480 \(2019\)](#), [2423 \(2018\)](#), [2391 \(2017\)](#), [2359 \(2017\)](#), [2349 \(2017\)](#) et [2320 \(2016\)](#) ainsi que les déclarations de sa présidence publiées sous les cotes [S/PRST/2017/2](#), [S/PRST/2017/10](#), [S/PRST/2018/3](#) et [S/PRST/2018/16](#).

Le Conseil exprime son plein appui au Représentant spécial dans l'accomplissement de son mandat et à l'UNOWAS pour ses activités en cours. Il note que l'UNOWAS est de plus en plus sollicité, notamment en Guinée-Bissau, dans les pays ayant achevé leur transition et dans le cadre des activités menées conjointement avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel (MISAHEL), et souligne à nouveau qu'il importe de fournir au Bureau un appui accru et des ressources suffisantes à cet égard.

Le Conseil de sécurité se félicite de ce que l'UNOWAS et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) continuent de coopérer en vue d'appuyer la mise en œuvre de la Déclaration de Lomé, du 30 juillet 2018, et de combattre les menaces transrégionales qui pèsent sur la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale et au Sahel, notamment grâce aux systèmes d'alerte rapide et, à cet égard, demande que la CEDEAO, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, l'UNOWAS et le BRENUAC coopèrent pour lutter contre la criminalité maritime, la criminalité organisée et la piraterie dans le golfe de Guinée.

Le Conseil salue la décision du Secrétaire général de soumettre le mandat et les activités de l'UNOWAS à un examen stratégique, souligne que cet examen devra se faire en toute indépendance et prie le Secrétaire général de lui présenter, le 15 novembre 2019 au plus tard, les recommandations qui en seront issues, assorties d'observations, s'agissant notamment des domaines dans lesquels des améliorations peuvent être apportées et des priorités sur lesquelles il convient de se pencher ou de se recentrer, y compris la lutte antiterroriste, les effets des



changements climatiques sur la sécurité et les violences intercommunautaires, dans le cadre de la vaste thématique que constituent la prévention des conflits et la pérennisation de la paix, le but étant d'éclairer les débats du Conseil sur le renouvellement du mandat de l'UNOWAS, qui vient à expiration le 31 décembre 2019.

Le Conseil réaffirme son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de tous les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel.

Le Conseil insiste sur le fait que la sécurité et la stabilité au Mali sont inextricablement liées à celles du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, ainsi qu'à la situation en Libye et en Afrique du Nord.

Le Conseil prend note du dialogue intertogolais et espère qu'il servira de fondement à l'organisation, en 2020 au Togo, d'une élection présidentielle libre, juste, crédible, pacifique et respectant les délais voulus.

Le Conseil se félicite de ce que les élections présidentielles tenues en 2019 au Nigéria, au Sénégal et en Mauritanie et les élections législatives en Guinée-Bissau se soient déroulées dans des conditions généralement pacifiques.

Le Conseil se dit profondément préoccupé par la détérioration constante des conditions de sécurité et de la situation humanitaire dans les pays du Sahel et engage les acteurs régionaux et internationaux à continuer de se mobiliser pour aider ces pays à faire face aux problèmes de paix et de sécurité qu'ils rencontrent, se félicite à cet égard des efforts déployés par le Secrétaire général pour adapter l'appui de l'ONU sur le terrain, au Burkina Faso et au Niger, et demande à être tenu informé de l'avancement de ces processus transversaux intégrés dans le cadre des rapports périodiques sur l'UNOWAS.

Le Conseil rappelle sa résolution [2458 \(2019\)](#) et prend note du compromis auquel les dirigeants politiques bissau-guinéens ont récemment consenti, permettant qu'un nouveau Premier Ministre soit nommé et que la date du 24 novembre 2019 soit fixée pour l'élection présidentielle, et demande de nouveau que le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau réduise progressivement ses effectifs et transfère des tâches à l'UNOWAS.

Le Conseil engage les autorités et la population gambiennes à poursuivre leurs efforts visant à consolider la paix en réformant le système politique et le secteur de la sécurité, en mettant en place des mécanismes de justice transitionnelle et en révisant la Constitution. Il se félicite de la création de la Commission nationale des droits de l'homme et de la Commission vérité, réconciliation et réparations ainsi que du démarrage des auditions, le 7 janvier 2019, qui marque une étape importante dans la recherche par le pays de la justice, de la paix et de la réconciliation.

Le Conseil rappelle qu'aux termes de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, les États parties doivent s'assurer que le processus d'amendement ou de révision de leur constitution repose sur un consensus national comportant, le cas échéant, le recours au référendum, et, tout en se déclarant préoccupé par la polarisation croissante de la situation, demande à l'UNOWAS d'encourager tous les acteurs politiques à recourir au dialogue pour régler leurs différends à cet égard.

Le Conseil souhaite que les réformes politiques en cours dans la région soient consolidées pour prévenir les violences et l'instabilité et que la réconciliation nationale progresse en Sierra Leone et au Libéria. Il souligne que

l'ONU doit continuer d'apporter un soutien à cet égard, y compris dans un autre cadre que celui des missions, et salue le rôle que la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix jouent s'agissant de consolider et de pérenniser la paix.

Le Conseil souligne que les parties prenantes nationales en Guinée-Bissau, en Côte d'Ivoire, en Guinée et au Togo doivent collaborer pour faciliter la préparation en temps voulu et la tenue, dans les délais fixés, d'élections véritablement libres, justes, crédibles et pacifiques et prendre toutes les mesures qui s'imposent pour prévenir les violences, et leur demande instamment de garantir des conditions égales à tous les candidats et toutes les candidates et de favoriser la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, notamment en vue d'accroître le nombre de femmes aux hautes fonctions de l'État, conformément aux dispositions constitutionnelles de chaque État et aux engagements pris aux niveaux national, régional et mondial.

Le Conseil insiste sur l'importance du rôle que jouent les femmes dans la prévention et le règlement des conflits, dans la consolidation de la paix et dans les situations d'après-conflit et souligne qu'elles doivent participer sur un pied d'égalité à tous les efforts visant à maintenir et à promouvoir la paix et la sécurité et y être pleinement et véritablement associées, comme il l'a dit dans ses résolutions pertinentes, notamment les résolutions [1325 \(2000\)](#) et [2242 \(2015\)](#).

Le Conseil rappelle que pour s'attaquer aux causes profondes de la crise, il importe d'élaborer et d'appliquer des stratégies globales en tenant compte de la problématique femmes-hommes. Il se félicite de l'action menée par l'UNOWAS et la CEDEAO en faveur de la participation systématique des femmes aux initiatives visant à lutter contre le terrorisme et à prévenir l'extrémisme violent, qui peut conduire au terrorisme, et demande à l'UNOWAS d'aborder ces questions dans ses comptes rendus périodiques.

Le Conseil se dit à nouveau préoccupé par les problèmes de sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, en particulier par les menaces que représentent le terrorisme, la piraterie maritime, les conflits entre pasteurs et agriculteurs et la criminalité transnationale organisée, notamment la traite des êtres humains, le trafic d'armes et de drogues et l'exploitation illégale de ressources naturelles, qui peuvent être liés entre eux, et se félicite des efforts consentis par l'UNOWAS pour appuyer les dispositifs régionaux d'analyse et d'alerte rapide.

Le Conseil se félicite que les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel soient à l'origine d'initiatives visant à combattre l'insécurité dans la région et salue les efforts qu'ils déploient, ainsi que les mesures prises par l'Union africaine et la CEDEAO, en vue de renforcer la sécurité dans les régions frontalières et la coopération régionale et de remédier aux conséquences du terrorisme et de la criminalité transnationale organisée, y compris au moyen de la Force multinationale mixte et de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Le Conseil réaffirme que les États Membres doivent veiller à ce que les mesures qu'ils prennent pour lutter contre le terrorisme soient conformes aux obligations que leur impose le droit international, en particulier le droit international des droits de l'homme, le droit international des réfugiés et le droit international humanitaire, selon qu'il convient. Le Conseil souligne à cet égard qu'il convient de se doter de cadres juridiques et de stratégies visant à remédier au problème posé par l'accroissement du nombre de personnes associées à des groupes extrémistes violents et terroristes qui sont placées en détention. Il souligne que l'action en matière de sécurité doit concorder avec les objectifs politiques afin de permettre le rétablissement de la sécurité civile, la mise en place d'une

gouvernance efficace permettant de fournir des services essentiels et la revitalisation des économies locales de façon à fournir des moyens de subsistance compte tenu de l'explosion démographique de la jeunesse. Le Conseil encourage la CEDEAO et le G5 Sahel à répertorier les domaines de complémentarité sur le plan de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix dans la région et rappelle également l'important rôle que joue l'UNOWAS dans la fourniture d'une aide technique au Secrétariat permanent du G5 Sahel.

Le Conseil se félicite de l'étude au sujet des conflits entre les pasteurs et agriculteurs de la région qu'a menée à bien l'UNOWAS, qui en a conclu que la concurrence pour les ressources naturelles, la croissance démographique rapide, la faiblesse de la gouvernance, les pressions exercées par les facteurs climatiques et écologiques et la circulation des armes légères et de petit calibre étaient autant d'éléments générateurs de tensions. Il encourage la CEDEAO et ses États membres, appuyés par l'UNOWAS, à faire face à ces défis de façon coordonnée et holistique. Le Conseil se dit à nouveau vivement préoccupé par l'intensification des violences intercommunautaires dans le centre du Mali et au Burkina Faso et rappelle que pour stabiliser cette région et protéger la population civile, il faut une intervention qui soit pleinement coordonnée et dirigée par les gouvernements de ces pays, avec l'appui de l'UNOWAS et de la communauté internationale, et qui vise à obtenir des progrès simultanés sur les plans de la sécurité, de la gouvernance, de l'aide humanitaire et du développement, de la réconciliation ainsi que de la protection et de la promotion des droits de la personne.

Le Conseil rappelle que le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre demeure une menace pour la paix et la sécurité internationales, notamment en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

Le Conseil rappelle ses résolutions [2331 \(2016\)](#) et [2388 \(2017\)](#) et condamne à nouveau avec la plus grande fermeté tous les actes de traite des êtres humains, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, en violation du droit international, dans les zones touchées par un conflit armé. Il se félicite de la coordination entre l'Union européenne, l'Union africaine et l'ONU, qu'il encourage à continuer de coopérer, notamment dans le cadre du groupe de travail conjoint, qui vise à sauver la vie des migrants et réfugiés, y compris des victimes de la traite, et de les protéger le long de l'itinéraire qu'ils empruntent, en particulier en Libye.

Le Conseil se déclare préoccupé par la situation humanitaire globale de la région, qui résulte notamment de la violence, des déplacements forcés, de l'extrême pauvreté et des inégalités sociales, y compris les violences sexuelles et fondées sur le genre, et demande une action d'envergure sur le plan humanitaire et en matière de développement ainsi que le décaissement des fonds annoncés.

Le Conseil déplore les pertes de vies humaines causées par les activités terroristes dans la région du bassin du lac Tchad, prend note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de sa résolution [2349 \(2017\)](#) s'agissant d'appuyer une action régionale face à la crise dans la région du bassin du lac Tchad, où quelque 2,5 millions de personnes ont été déplacées, et salue les efforts que continuent de déployer les pays concernés. Il se réjouit de ce que la conférence de haut niveau sur la région du bassin du lac Tchad, tenue à Berlin les 3 et 4 septembre 2018, ait permis de mobiliser des ressources supplémentaires aux fins de la stabilisation de la région. Il se félicite des mesures prises par les gouvernements de la région du bassin du lac Tchad et les organisations

régionales et sous-régionales pour empêcher une nouvelle aggravation de la crise, tout en constatant qu'il faut renforcer l'action menée aux échelons national et régional pour faire face à l'insécurité et répondre aux besoins sur le plan humanitaire et sur celui du relèvement rapide. À cet égard, il se félicite du Forum de coopération régionale des gouverneurs du bassin du lac Tchad qui s'est tenu à Niamey les 17 et 18 juillet 2019.

Le Conseil est conscient des effets néfastes des changements climatiques, des changements écologiques et des catastrophes naturelles, notamment la sécheresse, la désertification, la dégradation des terres et l'insécurité alimentaire, sur la stabilité en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel, il maintient que les gouvernements et les organismes des Nations Unies doivent mettre en place des stratégies à long terme, fondées sur des évaluations des risques, pour favoriser la stabilisation et la résilience et il encourage l'UNOWAS à continuer de tenir compte des informations à ce sujet dans ses activités.

Le Conseil souligne qu'il faut renforcer l'action collective de toute la région du Sahel, conformément aux cadres existants, se félicite à cet égard du resserrement de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine, en particulier dans le contexte du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063.

Le Conseil souligne qu'il faut adopter une démarche plus intégrée et plus multisectorielle face aux questions indissolubles que sont le développement, l'action humanitaire, les droits de la personne et la paix et la sécurité, y compris pour ce qui est de s'attaquer aux causes profondes des crises, d'aider les groupes de population vulnérables, notamment les migrants et les réfugiés, de prévenir de nouvelles tensions et de nouvelles violences, de dénoncer et traduire en justice les responsables de violations des droits de la personne, de lutter contre l'exclusion et la pauvreté, de renforcer la résilience des institutions et des populations, de promouvoir une bonne gouvernance et d'édifier des sociétés pacifiques, justes et inclusives.

Le Conseil se félicite des efforts collectifs menés dans le cadre de l'ONU s'agissant de recalibrer la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et d'élaborer le Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel, qui vise à en renforcer l'efficacité, conformément aux besoins du peuple sahélien et aux priorités nationales et régionales et en étroite collaboration avec les partenaires et les pays de la région. Le Conseil encourage l'action menée pour instaurer une cohérence et une coordination accrues dans le système des Nations Unies ainsi qu'avec les partenaires de la région, grâce à l'application efficace du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel, en coordination avec le Représentant spécial et l'UNOWAS.

Le Conseil prie instamment les États Membres et les autres acteurs, dont le PNUD, d'aligner leurs activités sur la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et d'unir leurs efforts en vue de mobiliser les ressources nécessaires à cette fin, et prie le Secrétaire général de le tenir informé des progrès accomplis s'agissant d'accroître la cohérence et l'efficacité de l'action de l'ONU au Sahel.

Le Conseil prie le Secrétaire général de continuer de l'informer des efforts faits par l'UNOWAS dans les domaines mentionnés dans la présente déclaration et demande de nouveau que l'UNOWAS fasse le point, dans ses comptes rendus périodiques, sur l'état d'avancement de l'application de la résolution [2349 \(2017\)](#). »